

Année 2023

Bilan des situations d'inclusion sur les sites signataires de la Charte Accueil Réussi

I/ Éléments de contexte

En 2007, il est constaté que des établissements et services de placement familial sociaux et médico- sociaux faisaient appel aux organisateurs de séjours de vacances pour périodiquement confier des enfants et des jeunes, tout particulièrement sur le mois d'août. Le travail entrepris depuis, entre et avec les différents secteurs départementaux d'éducation, a permis de faire évoluer les liens entre eux. Il permet de prendre en compte que ces accueils, quand ils sont mal préparés, sont générateurs de tensions, de souffrances et souvent d'échecs, d'autant plus quand certains de ces enfants ou jeunes, expriment des troubles du comportement difficilement compatibles avec les objectifs ou réalités de séjours collectifs.

Dans ce sens, depuis 2008, il existe dans le Calvados la « charte accueil réussi », ou à l'époque « charte pour l'accompagnement des enfants et des jeunes sur les accueils de loisirs éducatifs : lien entre l'éducation spécialisée, la prévention et protection de l'enfance et l'adolescence et l'éducation populaire ». Cette charte est devenue un cadre de réflexions et de propositions, visant à faciliter dans les accueils collectifs de mineurs (ACM), l'accueil d'enfants et d'adolescents porteur de handicap. Elle garantit des espaces d'échanges sur les pratiques des uns et des autres. Elle permet également de poser clairement les principes de collaboration et les conditions de réussite de ces accueils.

La Charte agit plus globalement auprès des enfants à « besoins particuliers ». Cette nuance met en lumière le fait que la charte ne s'arrête pas aux enfants présentant un trouble reconnu et/ou en possession d'une notification de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle accompagne tous les

enfants ; ceux en situation de handicap principalement mais également les enfants issus d'un milieu vulnérable, en handicap « social » ou issu de l'immigration. Globalement, elle œuvre auprès des professionnels afin de faciliter l'inclusion de tous les enfants du Calvados en prenant en compte leurs individualités. Elle opère en aidant les structures à s'adapter à leur public.

Après 16 ans d'existence, la charte accueil réussi poursuit ses actions. En 2024, le comité de pilotage (COPIL) commence alors un travail de restructuration et de mise à jour de ses signataires avec l'objectif de remobiliser les partenariats entre les organisateurs d'ACM, les établissements et services médico-sociaux (ESMS), les associations et les structures partageant les valeurs de la charte, et les institutions. Aujourd'hui, 20 organisateurs d'ACM soit 69 sites recevant et accompagnant du public, 2 ESMS, 1 association ou structure partageant les valeurs de la charte, et 4 institutions ont réaffirmé leur engagement. De plus, avec la volonté d'apporter des réponses adaptées aux besoins des enfants, des parents et des professionnels, la charte souhaite évaluer les situations d'inclusion au sein des sites signataires. Ce document propose donc des éléments de bilan, à la fois quantitatifs et qualitatifs issu de la réalité de terrain.

II/ Bilan

Parmi les **69 sites** ACM (accueils de loisirs et accueils jeunes) signataires, 19 ont fait remonter leurs données relatives aux situations d'inclusion au sein de leur structure.

2.1. Situation d'inclusion

En 2023, **62 situations d'inclusion** sont comptabilisées au total sur les **19 sites** ayant répondu. Autrement dit, en moyenne, chacun des 19 sites ont accompagné trois enfants ou jeune à besoins particuliers durant l'année 2023. À noter que **la médiane est à deux situations d'inclusion**, s'expliquant par une valeur extrême égale à 31 situations d'inclusion pour la MJC du Chemin vert. Par rapport à 2022, chaque répondant exprime en moyenne avoir accompagné **une nouvelle situation d'inclusion en 2023**.

2.2. Public accompagné

L'ensemble des répondants a été invité à décrire leurs situations d'inclusion en 2023. Sur les 62 identifiées, 31 ont été détaillées.

2.2.1. Âge du public

Âge	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans
Nombre d'enfants ou de jeunes	1	3	4	4	6	3

Âge	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	16 ans	17 ans
Nombre d'enfants ou de jeunes	1	1	2	1	3	1	1

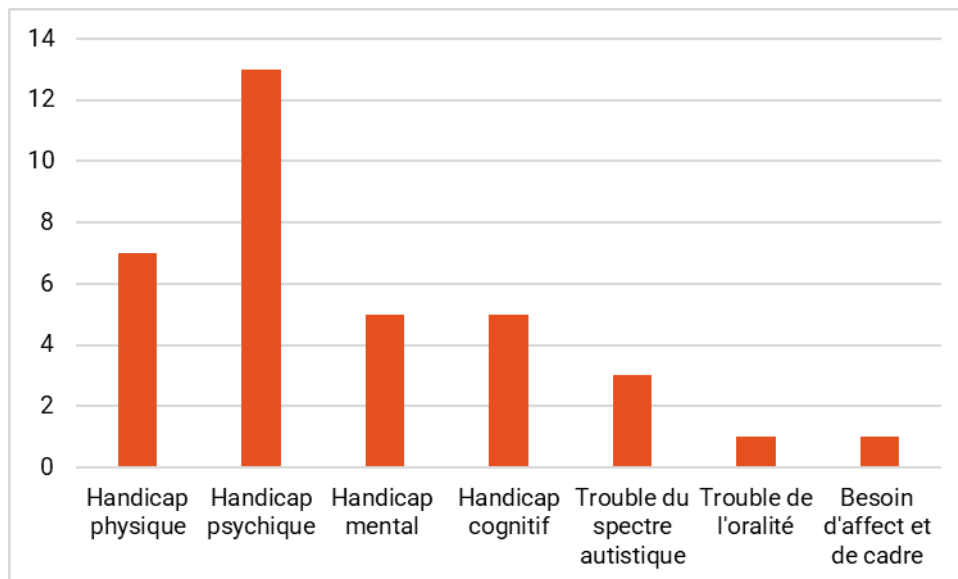
Répartition des 31 situations d'inclusion décrites en fonction de l'âge des enfants/jeunes

En moyenne, les enfants/jeunes à besoins particuliers accueillis sur les ACM en 2023 ont **neuf ans**.

2.2.2. Famille de handicap et besoins identifiés

Sur les 31 situations d'inclusion décrites par les répondants, 23 enfants ou jeunes sont reconnus par la MDPH). Pour 28 situations d'inclusion, les répondants ont

décrit les besoins identifiés ainsi que la forme de handicap de l'enfant/du jeune. En voici la répartition.



Répartition du public accueilli en fonction des besoins identifiés et du type de handicap de l'enfant/jeune

Le handicap le plus représenté est donc **le handicap psychique**. À noter que pour une même personne plusieurs formes de handicap ont pu être évoquées.

2.2.3. Type d'accueil

Les participants ont défini l'accueil dont l'enfant/le jeune a bénéficié. Pour le qualifier, trois réponses sont possibles, à savoir « un accueil réussi », « un accueil interrompu », « non accueil ». **Les 31 enfants/jeunes recensés ont bénéficié d'un accueil réussi.** Les répondants précisent les aménagements et les accompagnements mis en place pour favoriser l'accueil. En voici, les principaux :

1/ **Formation et sensibilisation** de l'équipe ;

2/ **Adaptation aux besoins individuels de l'enfant** (suivi du PAI, WC individuelle, protocole d'hygiène spécifique, suivi du traitement, interventions kiné sur site, repas fourni par la famille, répétition des règles de jeux/des activités afin de faciliter la compréhension des consignes, soutien émotionnel...);

3/ Échanges régulier avec la **famille** ;

4/Augmentation du **taux d'encadrement** et/ou **attention particulière** des animateurs ;

5/ Aménagement des horaires d'accueil ;

6/ Sensibilisation du collectif (travail de **bienveillance** générale au sein du groupe / bienveillance de l'équipe et du public l'égard des enfants/jeunes à besoins particulier) ;

7/ Mise en place **d'outils et aménagements spécifiques** (outils pour retour au calme / création d'un "contrat" d'engagement à respecter le cadre de vie de l'accueil défini et validé par la famille, le professionnel de l'animation et le jeune / Installation d'un espace sensoriel) ;

8/Adaptation **des activités et des outils de la vie quotidienne** (soutien et adaptation dans les activités physiques et sportives).

2.3. Difficultés observées

Plus de la moitié des répondants exprime des difficultés liées à l'accueil des enfants à besoins particuliers. Parmi elle, on recense **le manque de personnel formé, la fatigue de l'équipe, le manque de lien avec la famille, le sentiment d'isolement face à la situation.**

2.4. Participation aux évènements organisés par la charte

Aucun des sites répondant a participé au comité technique (COTECH). Pour rappel, les référents charte accueil réussi peuvent être mobilisé pour participer à ces groupes actions.

Rappel du cadre de fonctionnement :

Pour accompagner le coordinateur à la mise en place d'objectifs définis par le comité de « Pilotage », celui-ci peut missionner des groupes actions. Ils sont nommés à la suite d'une rencontre du comité de « Pilotage » et peuvent évoluer d'une réunion à l'autre. Ils sont composés d'aux moins deux porteurs, dont au moins un doit être membre du comité de « Pilotage ». Les groupes actions peuvent être missionnés sur :

- La mise en place de journées ou d'actions concrètes ;
- La réflexion ou le travail sur les outils de communications ;
- La réflexion ou le travail sur les outils d'évaluations ;

Concernant les journées départementales, **7 sites sur 19 y ont participé**. Les absents ne sont pas venus par manque de temps.

Selon les répondants le format le plus adapté pour les temps de rencontre reste **les journées départementales (soit en journée entière, soit en ½ journée)**. Un répondant propose des temps de rencontre en distanciel. Le COPIL se questionne sur la pertinence de cette modalité.

À noter que les répondants souhaitent évoquer les thématiques suivantes lors des prochaines journées :

- L'accueil des animateurs en situation de handicap ;
- Communiquer sur le handicap avec ses équipes (déconstruire les préjugés et les appréhensions) ;
- Echanges de pratiques ;
- Point sur les dispositifs et les institutions dont l'objectif est de favoriser l'inclusion ;

2.5. Attentes des sites signataires

Les répondants souhaitent que la charte accueil réussi leur apporte des **temps de formation des équipes** et de **la documentation**. Ils attendent de la charte une mise à disposition **d'une personne ressource** pouvant conseiller et aider à mettre en place une procédure d'accueil et la possibilité de **créer un réseau de professionnels**.

À noter que les participants souhaitent que les missions de la charte soient clarifiées. Pour cela, le site internet de charte a été actualisé. Pour le consulter, veuillez suivre ce lien : <https://charte-accueil-reussi.org/>